

Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

Réunion du Comité

Procès-verbal

29 juin 2022, 9 h – 16 h

75, rue Lower Simcoe, Toronto (Ontario) M5J 3A6

Membres présents à la réunion du Comité :

- Jean-Pierre Kingsley, président du Comité
- Mkabi Walcott, représentante du Conseil canadien des normes
- Nicole Goodman, conseillère universitaire
- Michael Crase, représentant du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- Dan Duncan, représentant du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- Karla Webber-Gallagher, représentante du Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- Donald Eady, représentant du Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- Milton Chan, représentant du Parti libéral de l'Ontario
- Christine McMillan, représentante du Parti libéral de l'Ontario
- Craig Cantin, représentant du Parti vert de l'Ontario
- Fiona Mackintosh, directrice principale du Comité consultatif
- Amanda Tieber, coordonnatrice de la recherche pour le Comité consultatif
- Susan Hammad, soutien administratif, Élections Ontario

Personnes invitées :

- Aleksander Essex, professeur agrégé de génie logiciel, Université Western
 - Julia Hancock, chef de projet, Conseil stratégique des DPI
 - Ardita Driza Maurer, consultante juridique et experte principale pour le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) du Conseil de l'Europe sur les Lignes directrices du Comité des ministres sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
 - Vanessa Clowe, responsable de secteur, conseils et orientation des institutions démocratiques, Centre canadien pour la cybersécurité (CCC)
 - Gbolahan Olude, analyste principal, conseils et orientation des institutions démocratiques, CCC
 - Nicolas Pare, analyste principal en cybersécurité, conseils et orientation des institutions démocratiques, CCC
 - Noah Nickel, associé de recherche, Université Brock
-

Mot d'ouverture et commentaires du président

- Le président, Jean-Pierre Kingsley, présente l'ordre du jour et les objectifs de la réunion.
- Le procès-verbal de la réunion du 6 avril est adopté.

Données d'expérience et commentaires issus de l'élection générale ontarienne de 2022

- Le président invite les membres du Comité consultatif à faire part de leurs observations et de leur expérience concernant la technologie dans les bureaux de vote lors de l'élection générale ontarienne de 2022.
- Les membres du Comité consultatif rendent compte de leur expérience à l'égard de la technologie le jour du scrutin, et notamment des registres du scrutin électroniques.
- Le Comité consultatif examine les répercussions du recours aux registres du scrutin électroniques le jour du scrutin sur les partis politiques et les électeurs.
- Un membre du Comité consultatif fait part de son point de vue sur le rôle des médias vis-à-vis de l'utilisation des registres du scrutin électroniques le jour du scrutin et sur les éventuelles conséquences au chapitre de la participation des électeurs.

Technologie dans les bureaux de vote

- Le Comité consultatif se penche sur les aspects liés à la mise en place des tabulatrices et, notamment, sur la taille des bureaux de vote après l'installation de la technologie. Il aborde les avantages et les inconvénients que les bureaux de vote équipés d'outils technologiques peuvent avoir en ce qui concerne l'expérience des électeurs. Il examine ensuite comment des bureaux de vote de plus grande taille pourraient influencer sur la participation des électeurs.

Renseignements rayés sur le registre du scrutin électronique

- Les membres du Comité consultatif échangent sur la nécessité d'adopter de solides protocoles de substitution et de dispenser une formation en littératie numérique dans le cadre des processus électoraux technologiques.
- Le Comité consultatif examine la nécessité d'équilibrer les contraintes en matière de ressources humaines (formation et recrutement) par des solutions technologiques.

Expérience des zones rurales

- Le Comité consultatif analyse le caractère inégal de l'expérience concernant la technologie dans les bureaux de vote aux quatre coins de la province. Un membre du Comité consultatif souligne les différences d'expérience entre les circonscriptions rurales et les circonscriptions urbaines. Le Comité consultatif examine les conséquences potentielles sur la participation électorale en milieu rural.

Incidence des technologies électorales sur l'intégrité de l'élection

- La conseillère universitaire du Comité consultatif, Nicole Goodman, présente un exposé sur les administrations qui ont mis à l'essai des technologies de vote avant d'interrompre ou d'annuler ces initiatives.
- M^{me} Goodman expose les raisons de l'annulation de ces initiatives et l'impact de ces décisions sur la perception du public et l'intégrité électorale. Elle explique également dans quelle mesure les problèmes techniques peuvent influencer sur la perception du public, même lorsque les gouvernements n'annulent pas les programmes en question.

[La réunion du Comité consultatif est levée à 10 h 15, puis reprend à 10 h 30.]

Informations actualisées sur le processus d'élaboration des normes

- La chef de projet du Conseil stratégique des DPI, Julia Hancock, fait le point sur le processus d'élaboration des normes.
- Elle informe le Comité consultatif que le Conseil stratégique des DPI a publié un communiqué de presse concernant l'élaboration de la norme et que le processus de liaison avec les parties prenantes a débuté pour les besoins du comité technique et de l'équipe de rédacteurs experts. Le Comité consultatif recevra, lors de sa réunion de septembre, la première ébauche de la norme du Conseil stratégique.

Le Conseil de l'Europe : élaboration de normes relatives au vote électronique et de lignes directrices sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Ardita Driza Maurer, consultante juridique et experte principale pour le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) du Conseil de l'Europe, fait une présentation sur l'élaboration des normes du Conseil de l'Europe relatives au vote électronique et de ses lignes directrices sur les TIC.
- M^{me} Maurer explique comment le Conseil de l'Europe a mis au point et révisé ses normes relatives au vote électronique, et formule des idées et des recommandations au Comité consultatif concernant le processus d'élaboration des normes. Elle aborde ensuite les différences entre les normes relatives au vote électronique et les directives sur les TIC, et souligne les principes énoncés dans les deux documents.

[La réunion du Comité consultatif est levée à 12 h, puis reprend à 13 h.]

Questions liées à la sécurité des registres du scrutin électroniques

- Vanessa Clowe, responsable de secteur, conseils et orientation des institutions démocratiques, Gbolahan Olude, analyste principal, et Nicolas Pare, analyste principal en cybersécurité au CCC, présentent leur récent rapport intitulé *Facteurs à considérer en matière de sécurité pour les systèmes de registre électronique du scrutin*.
- Les représentants du CCC décrivent l'architecture générique des élections ainsi que les systèmes et les structures des registres du scrutin électroniques, et présentent aux membres du Comité consultatif les bonnes pratiques de sécurité à prendre en compte au moment de l'élaboration de normes techniques applicables aux registres du scrutin électroniques.

Discussion sur les modifications apportées aux Principes pour des élections démocratiques et aux Principes de conception technique

Principes pour des élections démocratiques

- La directrice principale, Fiona Mackintosh, passe en revue la nouvelle mouture des principes et invite les participants à faire part de leurs commentaires sur cette version.
- Le Comité consultatif convient que les principes démocratiques devraient officiellement s'intituler « Principes pour des élections démocratiques ».
- Le Comité consultatif estime que le principe de vérifiabilité énoncé dans les Principes pour des élections démocratiques devrait être reformulé de manière à préciser qui sont les parties prenantes et les particuliers autorisés à vérifier et à examiner de manière

significative le déroulement de l'élection, tels que les candidats, les partis politiques, les représentants de candidats et les autres personnes autorisées par la *Loi électorale* de l'Ontario. Le Comité consultatif indique que la capacité d'examiner et de vérifier le déroulement de l'élection fait partie intégrante du processus électoral et qu'il est important de définir quelles sont les personnes ou les entités autorisées à exercer ces fonctions.

- Un membre du Comité consultatif estime que la description des bulletins de vote dans la section relative au principe de vérifiabilité est trop vague, et il propose que la vérifiabilité des bulletins de vote papier soit mentionnée.

Principes de conception technique : tabulatrices de vote et registres du scrutin électroniques

- La directrice principale et coordonnatrice de la recherche, Amanda Tieber, fait remarquer que les principes de conception technique des tabulatrices de vote et des registres du scrutin électroniques font l'objet de deux documents distincts. Les administrateurs du comité expliquent que les tabulatrices de vote sont considérées comme des technologies de vote et que les registres du scrutin électroniques sont des technologies électorales. Par conséquent, ce qui s'applique aux technologies de vote peut ne pas être complètement valable pour les technologies électorales. Les administrateurs du comité indiquent que les principes et les normes applicables aux deux technologies devraient être distincts si l'on veut définir précisément les plans et les spécifications techniques de chaque type.
- Un membre du Comité consultatif note qu'il convient de reformuler les principes de conception des technologies de vote et des technologies électorales pour expliquer plus clairement en quoi consistent des équipements fiables.
- Un autre membre du Comité consultatif souligne que, depuis la mise en place de la technologie lors de l'élection générale ontarienne de 2018, la capacité d'examiner le déroulement d'une élection de manière significative a diminué. Les membres du Comité consultatif recommandent que la mise en place d'outils technologiques dans les bureaux de vote se fasse en maintenant systématiquement le niveau de précision des rapports, de transparence et d'examen.

[La réunion du Comité consultatif est levée à 15 h, puis reprend à 15 h 10.]

Plan de travail et programme de recherche du Comité

- La directrice principale fait le point sur le plan de travail relatif au processus d'élaboration des normes. Elle informe le Comité consultatif que le projet devrait s'achever d'ici à 2023 et qu'un calendrier précisant les grandes étapes sera transmis aux membres aux fins d'examen.
- La coordonnatrice de la recherche présente les ordres du jour des activités de recherche et des réunions qui seront examinés lors des prochaines réunions du Comité consultatif de 2022.

La réunion du Comité consultatif est levée à 16 h.